Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies

École nationale supérieure des mines d'Alès

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

Arrêté du 15 décembre 2017 rapportant l'arrêté du 17 octobre 2017 portant attribution du diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines d'Alès de l'Institut Mines-Télécom, spécialité conception et management de la construction

Le ministre de l'économie et des finances,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 642-1, D. 612-34, D. 613-3 et D. 642-1 ;

Vu le décret n° 2012-279 du 28 février 2012 modifié relatif à l'Institut Mines-Télécom ;

Vu l'arrêté du 17 octobre 2017 portant attribution du diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines d'Alès de l'Institut Mines-Télécom, spécialité conception et management de la construction,

Arrête :

Article 1er

À l'article 1er de l'arrêté du 17 octobre 2017 susvisé, les mots : « M. Guizani (Bassem) » sont rapportés et remplacés par les mots : « M. Guizani (Basem) ».

Article 2

Le directeur général de l'Institut Mines-Télécom et le directeur de l'École nationale supérieure des mines d'Alès sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 15 décembre 2017.

Pour le ministre et par délégation :
Par empêchement du vice-président
du Conseil général de l'économie, de l'industrie,
de l'énergie et des technologies :
L'ingénieur général des mines,
E. Caquot